



Pour citer cet article :

Prévaud (Renée), *Rapport de la directrice de l'IPES de Bourges Renée Prévaud à la direction de l' Education surveillée : « Locaux actuels : urgence d'une option »*, 26 novembre 1968, Collection C.Dumas, 5p.



double

- LOCAUX ACTUELS ,URGENCE D'UNE OPTION -

Les locaux actuels qui n'ont subi aucune modification depuis l'ouverture de l'établissement posent des problèmes de fonctionnement maintes fois soulignés.

En tout premier lieu, il y a contradiction formelle entre la pédagogie ouverte qui voudrait y être vécue et l'inspiration conventuelle de l'ensemble immobilier : structures fermées, dispersion des bâtiments, circulation compliquée.

Les difficultés dues aux locaux ont été si nombreuses et insolubles depuis le début qu'on peut affirmer l'impossibilité de les utiliser dans de très importantes transformations, à commencer par la suppression d'un certain nombre de bâtiments qui étouffent l'ensemble, reviennent fort cher à entretenir et ne pourront être utilisées valablement dans l'avenir.

L'absence d'un logement de concierge (demandé à l'ouverture) est une source d'ennuis quotidiens car la porte d'entrée sur la rue est loin de tous les bâtiments de vie et une permanence ne peut y être maintenue en dehors des heures de bureau sauf recrutement d'une personne supplémentaire.

L'installation du standard téléphonique, qui répondait à l'organisation des religieuses du Bon Pasteur par rapport à leurs points de vie, ne correspond absolument pas aux nécessités du fonctionnement actuel. Il est impossible de répondre au téléphone à certaines heures sauf réorganisation des branchements téléphoniques.

J'insiste particulièrement sur les problèmes de sécurité: il m'est impossible d'en répondre dans l'état actuel de la maison.

La vétusté de certaines constructions exige une intervention urgente en particulier au foyer de la rue du Placis. Le plafond de la cuisine s'effondre en raison d'infiltrations venant des douches. Nous avons dû le dégarnir, ce qui a fait apparaître des boiseries hors d'état.

Un appentis ancien ajoutant une chambre au foyer est fissuré. Nous avons dû l'évacuer et l'architecte vient de conseiller sa démolition. Il est au-dessus de la grille d'entrée et peut s'effondrer.

L'installation électrique est défectueuse et dangereuse, tantôt en 110, tantôt en 220. Les fils électriques passent dans des boiseries sans respecter aucune des dispositions réglementaires d'installation dans une collectivité. Un devis a été envoyé la première année de fonctionnement après le passage de la commission de sécurité pour revoir l'ensemble de l'installation (cf. photocopie jointe).

Les frais d'entretien sont finalement très élevés. Chaque réparation (fuite d'eau, fenêtre qui ne fonctionne pas, peinture à refaire), révèle comme dans tous les vieux bâtiments, la nécessité de travaux bien plus importants.

Nous sommes obligés de chauffer de vastes espaces qui sont actuellement très peu utilisés : couloirs, escaliers, anciens dortoirs, couvent des Soeurs de la Croix. Si nous ne chauffons pas, le salpêtre tombe au pied des murs et les radiateurs sont perdus. Les frais actuels de chauffage (3 chaudières) s'élèvent à : 5 N par an

Le tout à l'égout a été aménagé à BOURGES l'année dernière et nous sommes tenus d'effectuer le raccordement de l'établissement aux canalisations de la ville ; devis joint : 20 millions d'anciens francs.

La dispersion et l'importance excessive des bâtiments par rapport aux besoins de la rééducation des mineurs entraînent un personnel trop important dont la présence finalement n'est pas justifiée pour les filles, mais pour les bâtiments.

Il insiste sur la limite à laquelle nous arrivons. Une solution radicale doit être trouvée de toute urgence car l'équipe de travail s'use, se fatigue et s'irrite à des difficultés de fonctionnement sans solution dans ces locaux, en particulier : l'absence de conciergerie, la mauvaise installation du standard téléphonique, la dispersion.

Autre cause de lassitude : nous n'avons que 3 logements (Directrice-Sous-Directrice-Econome). Les chefs de service réclament des logements depuis l'ouverture de l'établissement et n'acceptent plus de se trouver à BOURGES comme pénalisés par rapport à leurs collègues d'ailleurs toujours logés.

Après 2 ans d'attente, l'un d'entre eux envisage finalement son départ, ce qui est dommage dans la démarche pédagogique en cours.

Il n'y a vraisemblablement que deux solutions :

- I) - Celle actuellement à l'étude : envisager une opération complète de rénovation par une cession de terrain à un promoteur (Caisse des Dépôts et Consignations), qui nous relogerait selon nos besoins (cf. programme suivant dans une construction nouvelle.

Cette formule paraît être celle de l'avenir. Elle est encouragée par la municipalité et l'urbanisme de BOURGES car nous sommes peu à peu cernés par des grands immeubles modernes et cette masse de bâtiments anciens sur la rue Jean-Jaurès, dans un quartier très bien situé, en pleine rénovation, pose problème à la ville.

Cette opération représenterait pour l'actuelle équipe de travail l'aboutissement de sa recherche pédagogique qui serait un établissement complètement intégré dans une ville.

Cette expérience nouvelle, à une échelle qui reste très modeste, et limitée, pourrait peut-être présenter pour l'Education Surveillée, l'intérêt d'une certaine porte ouverte sur l'avenir des structures.

-
- II - Si ce projet ne pouvait finalement être retenu, il ne resterait plus à envisager que la restauration des vieux bâtiments - mais cette restauration ne pourra que coûter très cher sans présenter de réelles garanties d'avenir, tant au plan de la pédagogie qu'à celui de l'urbanisme. (cf. pour un premier ordre de grandeur, le devis estimatif sommaire des travaux à exécuter en 1969, daté du 26 Novembre 1968).